



Commune de Saint Vit



Dossier n° AT 025 527 25C0010

Date de dépôt :	17/10/2025
Affichage dépôt :	24/10/2025
Demandeur :	Commune de Saint Vit représentée par Pascal ROUTHIER, Maire
Pour :	Travaux de sécurité incendie dans la médiathèque municipale
Adresse terrain :	24 rue Charles de Gaulle
	25410 Saint Vit
Réf. cadastrale :	AP 0409

ARRETE

Accordant l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier
un établissement recevant du public
délivrée par le Maire au nom de l'Etat

Le Maire

Vu la demande d'autorisation de travaux n° AT 025 527 25C 0010 présentée par la commune de Saint Vit représentée par Pascal ROUTHIER, maire relative aux travaux de sécurité incendie dans la médiathèque municipale sise 24 rue Charles de Gaulle, 25410 Saint Vit,

Vu le décret n° 2007-1327 du 11 septembre 2007 relatif à la sécurité et à l'accessibilité des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur, modifiant le code de la construction et de l'habitation et portant diverses dispositions relatives au code de l'urbanisme.

Vu Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

Vu le code de la construction et de l'habitation.

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale de sécurité en date du 16 décembre 2025 ;

ARRETE

Article 1

L'autorisation de travaux est ACCORDEE pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2

Les prescriptions énoncées dans le procès-verbal de la commission de sécurité, réf. : ERP/AT/25/255B, ci-joint, devront être strictement observées.

Fait à Saint Vit, le 23/12/2025

Le Maire, Pascal ROUTHIER



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

